

Titre : Fabrication d'éléments de métaux architecturaux

Code : 4228

Unités : 42

Durée : 630 heures

Secteur de formation : Métallurgie (16)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2006

Année d'actualisation : 2013

Centre de services scolaire mandaté : de la Pointe-de-l'Île

Centres de services scolaires participants : de la Beauce-Etchemin, de la Capitale

Fonction de travail : Assembleuse, assembleur d'éléments de métaux architecturaux

Objectifs du programme d'études : Préparer à l'exercice du métier d'assembleuse et d'assembleur d'éléments de métaux architecturaux dans les entreprises de fabrication métallique. Ce programme d'études permet à l'élève de développer ses compétences dans la lecture de plans pour l'assemblage des plaques et de profilés métalliques de différentes dimensions. À la fin de sa formation, l'élève sera en mesure de mesurer, de tracer, de couper et d'assembler des escaliers droits.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes:

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
 - ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
 - ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
 - ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
 - ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
 - ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 228-011	Se situer au regard du métier et de la formation	15
AEP 228-021	Prévenir les atteintes à la santé et la sécurité au travail	15
AEP 228-034	Tracer des croquis	60
305-343	Effectuer des coupes thermiques de profilés	45
AEP 228-056	Préparer des pièces	90
AEP 228-068	Effectuer des assemblages thermiques	120
305-445	Interpréter des plans d'assemblage architectural	75
305-464	Fabriquer des éléments architecturaux	60
AEP 228-096	Fabriquer des escaliers droits	90
AEP 228-104	S'intégrer au milieu de travail	60

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit à l'un des programmes d'études menant aux DEP suivants : *Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés* ou *Soudage-montage*.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input type="checkbox"/> Projet de formation | <input type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |